



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
GESTION DES RISQUES

Madame le Maire
Monsieur le Maire

Nice, le **21 DEC. 2018**

Madame, Monsieur,

Le Département des Alpes-Maritimes œuvre pour la transition numérique au service de ses administrés. Promouvoir l'usage des outils numériques, plus fiables, plus rapides, plus écologiques, est un enjeu majeur pour notre collectivité.

Dans ce contexte, le Département a souhaité mettre en exergue le site internet et l'application Filalapat© (<https://filalapat.fr/>), créé par le service d'Identification des Carnivores Domestiques (I-CAD), sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ce site, novateur et particulièrement ergonomique, permet de déclarer tout animal perdu ou trouvé, de localiser les vétérinaires, refuges ou fourrières de votre commune, et enfin de visualiser sur une carte dynamique les animaux déclarés sur l'ensemble du territoire national. La rubrique « Filalannonces » permet de consulter les annonces publiées sur le site.

Ce site est destiné à remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2019, le numéro vert de l'APOT (Animaux Perdus ou Trouvés), dont vos services ou vos administrés étaient potentiellement utilisateurs. Conscient des difficultés que pourrait soulever cette transition, le Département continuera à vous apporter son aide. Vous pourrez ainsi trouver des conseils pratiques, le lien vers le site Filalapat© ainsi que les listes des refuges, fourrières et associations de protection animale, sur la page dévolue aux animaux perdus ou trouvés : <https://www.departement06.fr/mission-animaliere/animaux-perdus-ou-trouves-5891.html> .

Par ailleurs, les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, ou peu familières avec l'outil informatique, pourront se rendre dans les Maisons du Département ou les Maisons des Seniors et bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour créer leur dossier sur Filalapat©. Les coordonnées des Maisons du Département et des Maisons des Seniors sont accessibles sur le site du Département : <https://www.departement06.fr/maisons-du-departement-4211.html>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc CASTAGNONE
Directeur